

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

- I. – À l’alinéa 1, supprimer les mots :
- « en coordonnant, ».
- II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :
- « , des dispositifs de lutte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification de l'alinéa.